



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 21 février 2019 à 18h30 heures,**  
**A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l’Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Départ après la 13 <sup>ème</sup> délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Arrivé après la 4 <sup>ème</sup> délibération Départ après la 19 <sup>ème</sup> délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
11	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Départ après la 24 <sup>ème</sup> délibération
14	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ après la 24 <sup>ème</sup> délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Départ après la 24 <sup>ème</sup> délibération
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
21	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	Pouvoir de Georges BUISSON
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 19 <sup>ème</sup> délibération
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER Départ après la 16 <sup>ème</sup> délibération
32	MERY	T	Eudes BOUVIER	
33	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
34	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
35	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
36	MOUXY	T	Nicolas MARC	
37	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
38	PUGNY-CHATENOD	S	Marc MORAND	
39	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
40	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
43	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
44	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
45	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
48	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
49	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON



25 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
BRISON SAINT INNOCENT  
CHINDRIEUX  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
GRESY-SUR-AIX  
LA BIOLLE  
VOGLANS

Christèle ANCIAUX  
Georges BUISSON  
Jean-Marc VIAL  
Florence DUNOYER  
Marie-Claire BARBIER  
Nicolas JACQUIER  
Elisabeth ASSIER  
Fabien COUDURIER  
Martine BERNON

**Autres présents non votants :**

Guillaume GIRERD  
Laurent LAVAISIERE  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Véronique MERMOUD  
Benjamin DROMARD  
Sophie CASSARO  
Julie ECALARD  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Matilde HABOUZIT  
Alicia CHARDON  
Eline QUAY THEVENON

Bureau d'études ITEM  
Directeur Général Adjoint des services  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Directrice du pôle Aménagement  
Responsable Déplacements  
Responsable Tourisme  
Responsable Communication et relations publiques  
Responsable juridique/Assemblées  
Responsable du pilotage de la performance  
Contrôleuse de gestion  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 février 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 48 présents (47 titulaires et 1 suppléants), et 56 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2019

Exécutoire le : 04 MARS 2019

Affichée le : 04 MARS 2019

Visée le : 04 MARS 2019

### TOURISME

#### Camping Les Peupliers situé à Chindrieux - Tarifs 2019

Monsieur le Président rappelle Grand Lac est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et aux termes de ses statuts, approuvés par arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2018, compétente pour l'aménagement et la gestion du camping public existant situé sur la commune de Chindrieux.

Pour rappel, le camping des Peupliers est classé en 2 étoiles et est ouvert d'avril à octobre. Il s'étend sur 2,3ha et compte 113 emplacements (83 emplacements tentes, 26 résidents, 4 HLL Habitations Légères de Loisirs et 14 emplacements camping-cars).

La gestion de ce camping sera confiée à l'OTi via une convention de mandat sur un modèle identique à la convention qui lie la ville d'Aix-les-Bains à l'OTI pour la gestion du camping du Sierroz. Ainsi l'OTI assurera l'exploitation (dépenses et recettes) et la collectivité financera les éventuels investissements.

En 2019, des investissements d'un montant de l'ordre de 70 000 € seront nécessaires afin d'assurer le bon accueil des visiteurs avec, entre autre, l'achat de matériel technique, la réfection partielle des sanitaires, la remise aux normes des bornes électriques et la création d'une aire de vidange de camping-cars. L'année 2019 permettra d'analyser le positionnement du camping sur le marché pour proposer un projet viable et rentable pour les années suivantes.

Grand Lac étant désormais compétente pour assurer le fonctionnement de cet équipement d'hébergement, il est proposé de fixer les tarifs du camping pour l'année 2019.

Les tarifs 2019 sont annexés à la présente délibération et s'entendent hors taxe de séjour.

Les tarifs proposés sont identiques à ceux de la saison 2018. Seuls les frais de réservation ont été diminués pour être plus attractifs.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE les tarifs 2019 du camping Les Peupliers,
- AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre la présente délibération.

Aix-les-Bains, le 21 février 2019

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 49
- Votants : 57
- Pour : 57
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**TARIFS LOCATIONS APPLIQUES POUR L'ANNEE 2019**

	Périodes	Basse Saison	Moyenne Saison	Haute Saison
		06 avril au 26 avril	27 avril au 05 juillet	06 juillet au 30 août
		21 septembre au 13 octobre	31 août au 20 septembre	
<i>Jour d'arrivée : Samedi</i>				
Chalet	week-end	139,00	149,00	-
	semaine	339,00	439,00	579,00
	quinzaine	678,00	878,00	1 158,00
Mobil-home 33m <sup>2</sup>	week-end	169,00	179,00	-
	semaine	399,00	519,00	649,00
	quinzaine	798,00	1 038,00	1 298,00
Mobil-home 29m <sup>2</sup>	week-end	99,00	119,00	-
	semaine	299,00	379,00	509,00
	quinzaine	598,00	758,00	1 018,00
Mobil-home 28m <sup>2</sup>	week-end	79,00	109,00	-
	semaine	209,00	309,00	439,00
	quinzaine	418,00	618,00	878,00

*Les tarifs ci-dessus sont en TTC et hors Taxe de Séjour  
Taxe de séjour = 0,22€ par par personne (+ de 18 ans) et par jour*

\* Les Tarifs Mobil Homes Forfaits 2 et 3 semaines sont indiqués remises déduites

Forfait Ménage : 40,00 € (fin de séjour)

Forfait Animal (chien tenu en laisse et vacciné (sauf cat 1&2) : 15€ la semaine/ 25€ les 2 semaines au-delà de 3 semaines forfait 65€ - **Carnet de vaccination à jour Obligatoire**

Les Soldes des séjours se font à l'arrivée

Frais de réservation 10€ pour réservation téléphonique et 3,50€ pour les réservations internet

Remise: de 10% sur séjour à partir de 14 nuits consecutives

Tarif spécial couple en mobil home: Déduction de 10€ par nuitée en basse saison .

Grand Lac se réserve la possibilité d'effectuer des PROMOTIONS ponctuelles .



**TARIFS EMPLACEMENTS APPLIQUES POUR L'ANNEE 2019**

	<b>Basse Saison</b> 06/04 - 05/07 et du 31/08 au 13/10	<b>Haute Saison</b> 06/07 - 30/08
<b>Emplacements</b>		
<b>Forfait Tente</b> (2 personnes-1 tente-2 vélos)	8,50	11,00
<b>Forfait Standard</b> (2 personnes, 1 installation, 1 véhicule, + elec)	15,00	18,00
<b>Forfait grand confort</b> (2 personnes, caravane-camping-cars, eau, assainissement, elec)	18,00	21,00
<b>Campeur</b>		
Adulte et enfant de plus de 15 ans	3,45	3,70
Enfant - de 15 ans	2,00	2,60
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit	Gratuit
<b>Divers</b>		
Animal (chien tenu en laisse et vacciné (sauf cat 1&2)	2,00	2,00
Remorque (Bagagère, Bateau, 2 Roues)	2,00	2,00
Tente supplémentaire	2,00	2,00
Camping Car (Vidange, eau, recharge batterie)	5,00	
Caution prise de raccordement électrique	20,00	20,00

*Les tarifs ci-dessus sont en TTC et hors Taxe de Séjour  
Taxe de séjour = 0,22€ par par personne (+ de 18 ans) et par jour*



## Le camping Les Peupliers\*\* (Chindrieux)

### TARIFS RESIDENTS APPLIQUES POUR L'ANNEE 2019

<b>Forfaits et options</b>	<b>HT</b>	<b>TTC (TVA 10%)</b>
Forfait 2 personnes (1344kw/année) 1 emplacement pour une seule installation mobil-home ou caravane 1 seul véhicule (voiture, bateau, moto)* 1 branchement électrique 1 branchement d'eau Connexion wifi	1 414,55 €	1 556,00 €
Forfait 2 personnes + 1 personne supplémentaire (1590kw/année)	1 432,73 €	1 576,00 €
Forfait 2 personnes + 2 personnes supplémentaires (1837kw/année)	1 450,91 €	1 596,00 €
Forfait 2 personnes + 3 personnes supplémentaires (2084kw/année)	1 470,91 €	1 618,00 €
Forfait 2 personnes + 4 personnes supplémentaires (2330kw/année)	1 488,18 €	1 637,00 €
<b>Suppléments</b>		
Raccordement à l'assainissement (uniquement la 1 <sup>o</sup> année)	54,55 €	60,00 €
Animal domestique	59,10 €	65,00 €
Véhicule supplémentaire	63,64 €	70,00 €
Bateau et/ ou remorque	63,64 €	70,00 €
Garage mort/hivernage	86,73 €	95,00 €

*Les tarifs ci-dessus sont indiqués hors Taxe de Séjour*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Tourisme - Camping Les Peupliers situé à Chindrieux - Tarifs 2019

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/03/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/03/2019

---

**Numéro de l'acte :** d2710 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20190221-d2710-DE

---

**Date de décision :** 21/02/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.2. Tarifs des services publics